



Conseil de sécurité

UN LIBRARY

UEU 3 - 1979

UN/SA COLLECTION

Distr.
GENERALE

S/13667
30 novembre 1979

ORIGINAL : FRANCAIS

LETTRE DATEE DU 30 NOVEMBRE 1979, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR
LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA GUINEE AUPRES DE L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, et en prévision de la réunion du Conseil de sécurité convoquée par vous sur la situation en Iran, j'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint un message adressé à la fois au Président de la République islamique d'Iran, l'Ayatollah Khomeiny, et au Roi d'Arabie saoudite par le Responsable suprême de la révolution, le Camarade Président Ahmed Sekou Touré, à propos des événements intervenus dans ces deux pays.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de ce message comme document du Conseil de sécurité au titre de la question dont il est saisi.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

Membre du Comité central du
Parti-Etat de Guinée,

(Signé) Ibrahima FOFAMA

Annexe

Message adressé au Président de la République islamique d'Iran, l'Ayatollah Khomeiny, et à Sa Majesté le Roi d'Arabie saoudite, par le Responsable suprême de la révolution guinéenne, le camarade Président Ahmed Sékou Touré

Le Comité central du parti démocratique de Guinée et le Gouvernement de la République populaire révolutionnaire de Guinée, fidèles, rigoureusement fidèles à la morale islamique que pratique avec conviction et foi le peuple musulman de Guinée, élèvent avec la plus vive indignation une vigoureuse protestation contre les individus armés qui ont profané le lieu Saint internationalement reconnu et respecté que constitue la grande mosquée de La Mecque et qui ont de surcroît séquestré, sous la menace des armes, des centaines de fidèles musulmans venus accomplir, à la sainte Kaaba, leur devoir religieux et ainsi pris en otage par ce groupe de terroristes.

Ils affirment solennellement la totale solidarité du peuple et du Gouvernement guinéens avec le peuple et le Royaume de l'Arabie saoudite, victimes de cet acte inqualifiable qui répugne à la conscience religieuse et à la raison morale de l'humanité tout entière. Ils considèrent l'atteinte faite à la sécurité et à la dignité de l'Arabie saoudite comme une violation systématique de la morale internationale et des règles prônées par l'Islam; ce qui donne une dimension universelle à l'ignoble coup perpétré par ce groupe de terroristes à l'encontre de tous les musulmans du monde qui souhaitent que les autorités saoudiennes réussissent à maîtriser l'événement et à infliger des sanctions exemplaires pleinement méritées par les criminels qui ont commis cette ignoble forfaiture.

Sur un plan général le peuple et le Gouvernement guinéens, fidèles aux principes de la morale internationale, banissent tous les recours à la prise d'otages que les lois internationales et le Saint Coran condamnent. Ils réaffirment leur haute considération pour le peuple frère d'Iran et leur soutien à la révolution populaire iranienne et demandent avec insistance que les autorités iraniennes veuillent bien examiner la situation des diplomates américains pris en otage.

Les Etats progressistes et singulièrement les Etats musulmans se doivent, dans leur comportement sur les plans intérieur et extérieur, de continuer la lutte pour le progrès démocratique et social dans le monde sans recours à la violation des principes de conduite considérés par les peuples du monde comme la garantie de ce même progrès démocratique et social. Le peuple et le Gouvernement guinéens sollicitent en conséquence du Gouvernement frère et ami d'Iran la libération des

S/13667
Français
Annexe
Page 2

otages, la poursuite du combat de la révolution iranienne pour ses nobles objectifs pouvant et devant recourir aux voies et moyens susceptibles de renforcer son influence dans le monde et d'accroître l'efficacité de ce combat. Prêt pour la révolution.

Conakry, le 22 novembre 1979

Le Secrétaire général du parti
démocratique de Guinée,

Président de la République populaire
révolutionnaire de Guinée,

(Signé) Ahmed SEKOU TOURE
